

INSCRIPTIONS EN DOMAINES D'ETUDES MASTER Année 2019-2020



Hélène GUICQUERO
Directrice des études et des
relations internationales



FORMALISATION DES VOEUX

- tous les étudiants de l'ENSACF inscrits en licence 3 doivent formuler **au moins deux vœux** pour les DE (les éventuelles demandes de transfert dans une autre école doivent être faites en parallèle)
- la demande doit être accompagnée d'une **lettre de motivation** de 2 pages maximum, d'un **CV** et d'un **pressbook de 6 pages** maximum pour le 1er et le 2ème vœu
- **à l'adresse mail celine.bouron-trescarte@clermont-fd.archi.fr au plus tard le 9 mai 2019** (les demandes formulées hors délais ne seront prises en compte que pour la phase d'harmonisation des effectifs)
- une harmonisation des inscriptions est faite ensuite par les Domaines d'Etude
- le processus est identique pour les étudiants de licence 3 actuellement en mobilité
- **les inscriptions en STRATAM** se font sur une plateforme nationale – contact à l'IADT : sandrine.defenin@iadt.fr – 04 73 41 13 20

CALENDRIER

jeudi 9 mai 2019 :

retour des demandes d'inscriptions à celine.bouron-trescarte@clermont-fd.archi.fr

du 9 au 29 mai 2019 :

examen des demandes par les Domaines d'Etude

première semaine de juin 2019 :

commissions d'harmonisation des inscriptions

jeudi 27 juin 2019 :

information aux étudiants de leur inscription en Domaine d'Etude

Vidéos de présentation des DE en ligne sur le site de l'ENSACF